

24 février 2016

16-11

**Brampton revoit son règlement sur les permis de transport**  
*Demande à Uber cesser ses opérations dans la ville*

BRAMPTON, ON : Le conseil municipal de Brampton a adopté aujourd'hui une résolution pour lui permettre de revoir son règlement en matière de permis de transport.

La révision du règlement consiste à explorer des options dans le but de réglementer toutes les formes de société de transport pour le compte de tiers. La révision couvrira les taxis, limousines et autres sociétés de réseaux de transports (SRT) comme Uber, et elle aura comme principales priorités la sécurité publique et la protection du consommateur.

Les activités actuelles d'Uber à Brampton ne respectent pas le règlement sur les permis de transport de la Ville. La Ville demande à Uber de suspendre son appli Uber X à Brampton jusqu'à ce que la révision du règlement soit complétée et les règlements nécessaires adoptés.

La Ville sollicitera aussi le soutien du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial afin qu'ils apportent les modifications législatives nécessaires pour que les municipalités puissent faire efficacement appliquer leurs règlements et interdire les activités d'Uber et des autres entreprises de covoiturage dans leurs municipalités.

**Points saillants**

- L'objectif de la révision du règlement consiste à évaluer les SRT et à faire des recommandations au Conseil pour assurer une concurrence équitable aux participants tout en priorisant la sécurité publique et la protection du consommateur.
- La Ville s'engage à permettre à tous les intervenants de prendre part au processus de révision. Les détails de la révision et d'autres mises à jour seront publiés sur le site Web de la Ville : [www.brampton.ca](http://www.brampton.ca) aussitôt qu'ils seront disponibles.
- Le Conseil a demandé au personnel de la Ville de réfléchir à la possibilité d'imposer une amende minimale de 5 000 \$ par infraction aux SRT comme Uber et à leurs chauffeurs.
- Nous informons les conducteurs et passagers d'Uber à Brampton qu'Uber ne détient pas de permis de la Ville de Brampton. Quiconque souhaite utiliser ce service devrait faire ses propres recherches et s'informer des questions concernant la sécurité, les assurances et les droits des consommateurs en cas d'accident ou de tout problème lié au service à la clientèle.

**Liens**

- [Résolution du Conseil du 24 février 2016](#) (voir page 5)
- [Règlement sur les permis de transport 67-2014](#)

**À propos de Brampton** : neuvième ville en importance au Canada, Brampton célèbre sa population diversifiée qui représente 209 origines ethniques et 89 langues différentes. Les résidents et visiteurs de Brampton ont accès à des installations récréatives ultramodernes et à un des systèmes de transport les plus évolutifs au Canada. L'hôpital municipal de Brampton, inauguré en 2007, fait partie du William Osler Health System, un des plus importants hôpitaux communautaires au Canada. Pour plus de renseignements, visitez [www.brampton.ca](http://www.brampton.ca) ou suivez [@CityBrampton](#) sur Twitter.

- 30 -

**CONTACT MÉDIA**

Natalie Stogdill  
Coordonnatrice média  
Ville de Brampton  
905-874-3654 | [natalie.stogdill@brampton.ca](mailto:natalie.stogdill@brampton.ca)